

Après avoir reçu les salariés de l'entreprise SCA située à Saint-Cyr-en-Val et le directeur du site, Jean-Pierre Sueur est intervenu auprès d'Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, François Rebsamen, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et Michel Jau, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret.

Il leur a rappelé que les 120 salariés de SCA, entreprise spécialisée dans la fabrication de produits en papier à usage domestique, avaient appris le projet de fermeture de leur usine en octobre 2015.

Il leur a notamment écrit :

« Il est important, je le crois, de revenir d'abord sur les conditions dans lesquelles cette usine s'est implantée dans l'agglomération d'Orléans.

Il s'agissait en 1986 d'un projet alors porté par le groupe SCOTT PAPER qui était présenté, en particulier par les élus de la ville et de l'agglomération d'Orléans de l'époque, comme devant entraîner la création de 1 000 emplois dans un premier temps et 2 000 dans un second temps.

La réalité a été malheureusement tout autre.

De plus, comme vous le savez, les crédits publics alloués pour le financement de cette opération ont été jugés disproportionnés et contraires aux règles de la concurrence par les instances européennes qui ont mis en cause la France à cet égard.

Il s'en est suivi un contentieux qui a duré plus de dix ans.

Les différents changements de propriétaires de l'usine (Scott Paper, puis Kimberly Clark, puis Procter et Gamble, et enfin SCA) n'ont pas permis d'atteindre les objectifs annoncés – loin s'en faut !

L'entreprise ne compte plus à ce jour que 119 salariés.

J'ai rencontré leurs représentants après avoir rencontré le directeur du site.

Les représentants des salariés souhaitent que tout soit fait pour maintenir leur entreprise sur le site de Saint Cyr-en-Val.

Ils font observer qu'alors que la fermeture, et donc leur licenciement, sont annoncés pour octobre 2015, ils ont d'ores et déjà été informés que l'une des machines serait transférée aux Etats-Unis en 2017, et que la seconde serait transférée en Suède à la même date. Ils considèrent que dans ces conditions l'activité de l'entreprise pourrait a minima être poursuivie jusqu'en 2017.

Je vous serais reconnaissant pour toutes les initiatives que vous pourrez prendre avec les services de l'Etat compétents qui permettraient de favoriser le maintien de cette entreprise sur place.

Au cas où, malgré tous les efforts qui seront – je l'espère – faits en ce sens, il ne serait pas possible d'empêcher une fermeture, il me paraîtrait important que tout soit fait pour qu'une autre activité, ou plusieurs autres activités, puissent être installées dans les locaux de l'entreprise, permettant de proposer des emplois aux salariés de SCA.

En tout état de cause, le patrimoine important dont dispose l'entreprise (très vaste terrain, vastes locaux, machines) devrait permettre la mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi qui permettrait à ces salariés de bénéficier des meilleures conditions possibles si leur emploi n'était pas préservé. »

